

LÀ AUSSI, LES DROITS HUMAINS EXISTENT

Lettre à José da Silva Ferreira

Monsieur le Ministre,

Plus de 10 000 familles de Luanda ont été expulsées de leur domicile depuis juillet 2001.

La majorité ne se sont pas vu proposer de solution de logement ni d'indemnisation, et un grand nombre continuent de vivre dans des conditions déplorables.

Par ailleurs, des milliers d'autres familles de Luanda risquent encore d'être expulsées de force.

Je vous demande instamment, en votre qualité de ministre de l'Urbanisme et du Logement, de veiller à ce que cessent les expulsions massives en Angola, que les personnes qui ont déjà été victimes de ces pratiques, notamment dans les quartiers de Bagdad, Iraque, Cambamba I, Cambamba II et Cidadania à Luanda, se voient accorder une indemnisation appropriée, et que celles qui ne peuvent subvenir à leurs besoins bénéficient d'une solution de logement convenable, afin que la priorité soit donnée aux personnes les plus vulnérables.

Le gouvernement angolais doit élaborer des propositions visant à garantir aux personnes vivant dans des quartiers informels la sécurité légale de l'occupation ainsi que l'accès à l'eau potable et à des installations sanitaires de qualité.

Je vous engage également à adopter des directives relatives aux expulsions qui soient conformes au droit international en matière de droits humains et qui reposent sur les Principes de base et directives des Nations unies sur les expulsions forcées et les déplacements liés au développement.

LE LOGEMENT,
C'EST UN DROIT HUMAIN
AMNESTY
INTERNATIONAL



Index: AFR 12/07/2009

